



Les aides pour la culture

Vous êtes créateur ou participez à un projet culturel ? Vous recherchez des financements ? Si votre action est éligible, le Conseil départemental du Gard peut vous aider financièrement. Découvrez les dispositifs mis en place ...

Publié le 16/09/2024 - Mise à jour le 05/11/2024

Comment pouvons-nous vous aider ?

Différents dispositifs d'accompagnement à la création et à la diffusion culturelles existent.

Projets et actions éligibles

- Aide à la création
- Aide à la structure, à la résidence et à la diffusion
- Aide aux établissements d'enseignement artistique
- Aide aux festivals
- Soutien à la création et à la diffusion cinématographique.

Pour qui ?

- Structures artistiques basées dans le Gard
- Artistes gardois
- Sociétés de production audiovisuelle
- Artistes plasticiens professionnels (affiliés ou assujettis à la Maison des artistes ou à l'Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs - AGESEA), ayant un projet de production d'œuvre plastique originale inédite dans le département
- Associations culturelles ou artistiques
- Communes
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- Structures coopératives

Comment en bénéficier ?

- [Compléter un dossier de demande de subvention](#)



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures.

3 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76